



**Décision n° 2023/06
de la Commission des titres d'ingénieur (CTI)
relative à l'attribution du label EUR-ACE®
à des formations de
l'École nationale d'ingénieurs de Tunis (ENIT)**

École

Nom :	École nationale d'ingénieurs de Tunis
Sigle :	ENIT
Type :	Établissement étranger Établissement d'enseignement supérieur public
Pays :	Tunisie
Site de l'école :	Tunis
Type de formation :	Ingénieur

Objet de la demande de labellisation

Catégorie REU (Renouvellement pour l'attribution du label EUR-ACE) : Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Génie civil Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Génie électrique Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Génie mécanique Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Génie industriel Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Informatique Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Télécommunications Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Techniques avancées Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Génie hydraulique et environnement Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Modélisation pour l'industrie et les services
--

- Vu la demande présentée par l'École nationale d'ingénieurs de Tunis (Tunisie) ;
- Vu le rapport d'évaluation établi par Didier ERASME (membre de la CTI et rapporteur principal), Souria HAMIDOUCHE (experte auprès de la CTI), Francis JOUANJEAN (expert auprès de la CTI), Luc COURARD (expert international de la CTI) et Axel GUZA (expert élève-ingénieur de la CTI), et présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 juin 2023.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®, niveau master**, est attribué aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter du début de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Génie civil	2023	2028
Ingénieur de l'École nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Génie électrique	2023	2028

Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Génie mécanique	2023	2028
Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Génie industriel	2023	2028
Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Informatique	2023	2028
Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Télécommunications	2023	2028
Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Techniques avancées	2023	2028
Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Génie hydraulique et environnement	2023	2028
Ingénieur de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis, spécialité Modélisation pour l'industrie et les services	2023	2028

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Par suite de l'acquisition du statut d'EPST, mener à bien la réorganisation de l'école et la redéfinition de son organigramme fonctionnel en s'adossant sur la démarche qualité et les principes d'amélioration continue.
- Promouvoir les mobilités internationales des étudiants en particulier la mobilité entrante afin de diversifier les promotions. Faciliter également la mobilité des personnels académiques.
- Partager les bonnes pratiques pédagogiques et organisationnelles entre les spécialités et les départements.
- Créer pour chaque spécialité un conseil de perfectionnement spécifique afin de formaliser les échanges existants avec les entreprises et les étudiants et de promouvoir la démarche d'amélioration continue dans chaque spécialité.
- Progresser dans la mise en place de la démarche compétences, en approfondissant le corpus théorique et en partageant plus largement les concepts avec l'ensemble du corps enseignant. Les activités ou macro-compétences spécifiques à chaque spécialité doivent

être détaillées au même titre que les dix compétences génériques communes. Mettre au point des procédures pour évaluer ces compétences.

- Améliorer la visibilité des enseignements de SEHS en regroupant les forces disponibles et en évitant la dispersion actuelle dans différents départements techniques et à la direction des formations.
- Remédier par des recrutements au déséquilibre de la pyramide des âges du corps enseignant.
- Améliorer la communication externe en particulier au niveau du site web. Soigner et moderniser l'image des spécialités qui sont actuellement moins attractives pour les étudiants.
- Développer les enseignements relatifs au développement durable et à la responsabilité sociétale dans le tronc commun et au sein des spécialités.
- S'assurer du retour vers les étudiants des évaluations des enseignements et des mesures mises en place en vue de les améliorer.

Délibérée en séance plénière à Paris, le 13 juin 2023

Approuvée en séance plénière à Paris, le 11 juillet 2023

Le Vice-Président
Fabrice LOSSON

